



DGA Ville Educative et Créative  
Mission Jeunesse

# PROJET STRATEGIQUE DE MANDAT

Schéma Directeur Jeunesse (12-25 ans)



[saintnazaire.fr](http://saintnazaire.fr)

---

## SEPTEMBRE 2016

Le projet stratégique de la Ville de Saint-Nazaire a fait de l'ambition éducative une véritable priorité. Pour ce qui concerne la politique jeunesse deux actions spécifiques ont été retenues : l'ouverture en centre-ville d'un lieu d'accueil, d'information et d'expression et la création d'un conseil nazairien de la jeunesse. A l'automne 2015, il a été décidé de lancer une vaste démarche de concertation « Jeunes en ville » pour entendre les jeunes sur ces deux projets et d'une manière plus large sur leur rapport, leurs attentes vis-à-vis de la Ville.

Avec le soutien et l'accompagnement de la fédération Léo Lagrange Ouest, « jeunes en ville » a réuni près de 500 jeunes, mobilisé 22 acteurs jeunesse, permis de réaliser 30 ateliers, de développer des outils numériques et d'organiser les Assises de la jeunesse le 27 février 2016.

Les jeunes présents ont pu s'emparer des deux orientations majeures que sont la création d'un conseil nazairien de la jeunesse et un lieu d'accueil, d'information et d'expression au centre-ville pour formuler leurs attentes.

Cette démarche s'inscrit naturellement dans le choix politique de la ville de Saint-Nazaire de développer une politique éducative importante en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.

Le projet éducatif local, « l'éducation, l'affaire de tous, une ambition pour chacun », constitue le document de référence qui fixe les valeurs, détermine au regard de certains enjeux, des orientations générales et des grands objectifs.

Ainsi, concernant les jeunes (12 – 25 ans), il précise les axes spécifiques suivants :

- Favoriser l'expression des jeunes et leur participation à la vie de la cité
- Marquer des transitions depuis l'enfance jusqu'à l'âge adulte
- Permettre aux jeunes de découvrir la diversité culturelle et de faire l'expérience de l'altérité
- Renforcer l'accès des jeunes à l'information et accompagner leur capacité d'engagement
- Favoriser l'accès à l'autonomie des jeunes

L'action de l'ensemble des services municipaux et des partenaires qui partagent l'ambition éducative de la Ville de Saint-Nazaire s'inscrit dans le cadre général fixé par le Projet Educatif Local.

La présente délibération vise à préciser :

- le rôle et le cadre de fonctionnement du Conseil Nazairien de la Jeunesse et de l'espace jeunesse,
- rappeler les principes de mise en œuvre du schéma directeur jeunesse,
- définir les orientations générales et le plan d'actions.

Ce document demande à être partagé avec les acteurs locaux qui interviennent en direction des 12-25 ans. L'objectif est clairement de reposer le cadre d'intervention de chacun, de favoriser l'innovation dans les réponses proposées, de ne pas hésiter à expérimenter de nouveaux modes d'intervention.

En effet, la jeunesse d'aujourd'hui et à priori de demain sera forcément différente dans ses besoins, ses demandes. Cela implique que ceux qui portent une offre à leur attention de s'adapter, d'être réactif pour modifier leurs interventions (forme et contenu) afin de rester en adéquation.

---

## CONSEIL NAZAIRIEN DE LA JEUNESSE

Sur la base du travail de concertation mené au cours de ces derniers mois par la fédération Léo Lagrange Ouest, le C.N.J. sera lancé officiellement le 8 octobre 2016.

Le CNJ s'inscrit dans la démarche globale de la ville.

C'est une démarche participative et civique qui doit permettre aux jeunes de s'impliquer dans la vie locale tout en établissant un lien direct avec les élus et les acteurs locaux, avec également pour objectif d'élaborer et de réaliser des projets concrets ayant un impact sur l'environnement des nazairiens.

Certains principes ont été d'ores et déjà retenus :

- Une participation ouverte à tous les jeunes de 15/25 ans; qui respecte les principes de parité, de mixité et diversité
- Des modes d'implication souples (ex : durée variable, groupe de travail dédié à un projet/objet,...).
- Une participation locale et concrète (ex : concertation sur l'espace jeunesse)
- Des espaces de concertation complémentaires, entre relation de proximité et accompagnement (ex : participation aux rendez-vous de la Culture,...)
- Un hébergement au sein de l'espace jeunesse en centre-ville qui traduit leur pouvoir d'agir (animation, programmation de l'espace...)

Dans le cadre d'un appel d'offres, la Ville fait le choix de recourir à un prestataire extérieur pour animer le Conseil Nazairien de la Jeunesse. Cette décision s'inscrit dans les objectifs principaux suivants :

- favoriser l'expression du plus grand nombre de jeunes,
- accompagner les jeunes dans leur rôle au sein du CNJ
- disposer d'un tiers qui garantisse la liberté de parole des jeunes.

Le C.N.J. intègre les différents dispositifs/instances voulus et mis en place par la municipalité pour aller au-devant des habitants dans une relation de proximité afin d'informer, de concerter, de coproduire.

## L'ESPACE JEUNESSE

Le lieu, qui fait encore l'objet d'étude au moment de la rédaction de la présente délibération, répond aux principes suivants :

- Localisation dans l'hyper-centre (Ruban bleu vers paquebot, paquebot-hôtel de ville)
- De l'information à destination des jeunes (offres locales sport, culture, loisirs,...)
- De l'expression des jeunes (expositions, concert show case,...)
- La présence de partenaires extérieurs (permanences, offre spécifique,...)
- L'accès à des outils numériques
- Une capacité permanente à évoluer, à innover, à expérimenter
- Une gestion municipale en lien avec le C.N.J.

---

Sous réserve de sa future localisation et des travaux nécessaires pour adapter les locaux, l'espace jeunesse est prévu d'ouvrir en 2017, durant le second semestre.

## **SCHEMA DIRECTEUR DE LA JEUNESSE 2016-2020 :**

Comme le précédent, le nouveau schéma directeur repose sur les principes de mise en œuvre suivant :

- S'adresser à tous les jeunes de 12 -25 ans en différenciant les années collèges 12-15 ans et les 16-25 ans.
- Garantir la cohérence et la complémentarité d'action entre tous les acteurs éducatifs.
- Evaluer, en lien avec le C.N.J., sa mise en œuvre.

### **Orientation générale 1 : Consolider la place des jeunes dans la Cité**

#### Eléments-clés

En 2012, la ville de Saint-Nazaire comptait 67 940 habitants dont 12 230 jeunes âgés de 15 à 29 ans soit 18% de sa population totale (référence 2012). Ce taux similaire à celui de la population totale française est légèrement supérieur à celui de la CARENE qui comptait 16,7% de 15-29 ans parmi la population totale.

Le centre-ville et les quartiers ouest concentrent le nombre le plus important de ces jeunes.

La part des moins de 25 ans dans les quartiers classés en politique de la Ville est de 38 % contre 31 % pour l'ensemble de la commune.

Depuis cette date, nous savons que la démographie de la Ville est en augmentation constante comme l'atteste les effectifs scolaires avec une 5<sup>ième</sup> année de hausse consécutive et le dépassement du seuil des 70 000 habitants.

#### Enjeux principaux :

- Renforcer les conditions de participation à la vie de la Cité et de citoyenneté des jeunes.
- Valoriser les passages-clés qui marquent les transitions entre adolescence et âge adulte.
- Encourager la participation des jeunes à la démocratie locale.
- Développer l'accès à l'information des jeunes.
- Soutenir l'expression des jeunes.

#### Actions proposées

- Organiser des temps forts avec les acteurs éducatifs, élus et jeunes autour des thématiques Jeunesse : conférence, Assises,...

- 
- Développer les travaux d'intérêt public sur des événements et actions Ville ou partenaires par les mises en chantier.
  - Favoriser l'implication des jeunes sur les projets de la ville.
  - Marquer l'accès à la majorité par une démarche spécifique de remise de carte d'électeur et du livret du citoyen.
  - Organiser des rencontres entre les jeunes et les élus.
  - Proposer des actions qui permettent aux jeunes d'appréhender le fonctionnement des institutions.
  - Mettre en place un lieu-ressources en centre-ville proposant à la fois de l'information mais aussi l'expression et la valorisation/soutien des projets et des initiatives.
  - Renforcer la circulation et l'accès à l'information par une entrée numérique dédiée à la jeunesse.
  - Soutenir les actions d'éducation à l'information.

## **Orientation générale 2 ; Soutenir les projets, valoriser l'engagement et les initiatives des jeunes**

Depuis 2013, la Ville de Saint-Nazaire s'est engagée dans le dispositif national du service civique en passant convention avec l'association Unis Cité.

Les Conseil Municipaux de septembre et décembre 2015 ont validé l'augmentation jusqu'à 36 volontaires qui réaliseront différentes missions en collectif : réussite éducative en partenariat avec les écoles situées en quartiers prioritaires, vers les enfants porteurs de handicap, dans le cadre du développement durable et du développement de la citoyenneté

Dans le domaine du sport, la Ville de Saint-Nazaire propose une offre dense et diversifiée avec plus de 50 disciplines sportives accessibles aux jeunes, à travers les différentes activités proposées par la Direction des Sports et du Nautisme mais aussi par les clubs sportifs.

Depuis plusieurs années la Ville s'est engagée dans la réalisation d'équipements de qualité tels le skate-park mais aussi des city stades dans les différents quartiers de la ville.

La Ville encourage d'autre part les projets et les initiatives :

- Attribution d'une bourse aux projets internationaux depuis mars 2011 (15 projets depuis 2012 pour un montant moyen de 4 000 €)
- Pilotage du dispositif « coup de pouce aux idées » (2015 : 76 bénéficiaires pour un coût total d'environ 7 200 €).

Enfin les Rendez-vous de la culture programmés fin 2016 permettront aux jeunes de prendre leur place dans cette réflexion et d'exprimer leurs attentes dans ce domaine d'activité.

### Enjeux principaux :

- 1- Encourager l'accès aux pratiques culturelles et sportives.
- 2- Développer de nouvelles offres de soutien et d'accompagnement aux initiatives et projets portés par les jeunes.
- 3- Permettre l'implication des jeunes dans les évènements et actions de la Ville.
- 4- Développer la citoyenneté.
- 5- Soutenir des évènements fédérateurs jeunesse tels le Trophée des jeunes talents.

### Actions proposées :

- Créer une instance de concertation Jeunesse qui permette la prise de parole des jeunes, leur participation à l'organisation d'événements culturels, sportifs et débats.
- Poursuivre l'engagement de la Ville sur le service civique
- Poursuivre et développer les actions de médiation en direction des publics jeunes éloignés des structures culturelles locales, pour y favoriser leur participation et la découverte de programmations.
- Encourager le développement et l'expression des pratiques amateurs.
- Conduire une expérimentation visant à ouvrir des équipements sportifs en dehors d'une pratique encadrée avec la présence d'adultes référents (médiateurs socio-sportifs)
- Mettre en place un fonds local d'aide aux initiatives et projets.
- Renforcer l'information des jeunes pour favoriser leur accès aux ressources locales et aux dispositifs existants.

### **Orientation générale 3 : contribuer à l'autonomie des jeunes**

Les problématiques rencontrées par les jeunes sont multiples : orientation, formation, accès et maintien dans le logement, mobilité,... Ici, la volonté est de prendre en compte tous les jeunes dans leur diversité.

Face à ces situations, les jeunes se retrouvent parfois confrontés à un mille-feuille de dispositifs parmi lesquels il est souvent difficile de se repérer. Pour autant, la mise en place de services ou d'actions d'insertion, l'évolution des filières de formation et d'orientation, ne sauraient, à elles seules répondre à cette situation où se cumulent les problèmes d'emploi, de formation, de logement, de santé, d'accès à la culture, aux loisirs, ...

L'accompagnement est une des composantes nécessaires à la construction par les jeunes de leur parcours vers l'autonomie. Aussi 3 postes d'accompagnateurs socio-éducatifs ont été créés en 2013 et permettent à 190 jeunes par an de s'insérer dans la vie professionnelle et /ou de mener à terme leurs projets.

Les partenariats sont essentiels pour répondre à la singularité et la vulnérabilité des parcours.

---

nazairiens en 2015 dans le cadre de leur insertion socio-professionnelle.

La Ville contribue volontairement au fonds d'aide aux jeunes depuis de nombreuses années. Pour la présente année, la participation municipale est d'un montant de 45 465 €.

La Résidence des Jeunes accueille 200 résidents en moyenne par an, 55 % sont nazairiens et la moitié bénéficie d'un accompagnement éducatif. Il est nécessaire aujourd'hui face à la demande de permettre à un plus grand nombre d'y accéder.

La ville proposera de soutenir financièrement La Résidence dans l'aménagement de 18 logements supplémentaires. Le coût estimé pour 2017 est de 25 000 € qui viendront s'ajouter aux 96 500 € de subvention ordinaire.

L'expérimentation de l'action « les jeunes, une place dans la Cité » sur le quartier de la Bouletterie, de par le travail partenarial très serré et malgré la complexité des situations et le cumul de difficultés, a permis à 60% des jeunes de retrouver le chemin de l'emploi, la formation, l'école.

Les mises en chantier auront permis en 2015 de toucher 56 jeunes pour effectuer différents travaux (10 chantiers, manutention, montage et démontage de stand, accueil,...) ce qui représente au total de 620 heures de travaux d'utilité publique.

En termes de santé, le Contrat Local de Santé signé en 2015 a posé les priorités à la fois sur les publics et thématiques.

La Maison des Adolescents installé depuis 2010 propose aux jeunes de 11 à 21 ans un accueil anonyme et gratuit. Ainsi, en 2015, près de 300 jeunes ont pu bénéficier d'un accompagnement. La Ville est membre du GIP et contribue à la mise en place de ce service par la mise à disposition des locaux, soit une aide annuelle d'environ 15 000 €.

D'autre part, Il est nécessaire aujourd'hui sans pour autant opérer un clivage dans les âges de préciser les actions relevant spécifiquement des années collège 12-15 ans et celles concernant les 16/25 ans.

En effet les contextes et notamment la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans, les problématiques, les questions d'autonomie, les modes d'intervention, les lieux et temps d'action sont forcément différents pour ces deux catégories d'âge.

#### Enjeux principaux :

- Rendre les jeunes acteurs de leur orientation et de la construction de leur projet professionnel.
- Favoriser l'accès et le maintien au logement en participant au soutien de l'agrandissement de la Résidence des jeunes.
- Poursuivre la mise en place de nouvelles actions de prévention, expérimenter au plus près des besoins des jeunes
- Soutenir la fonction d'accompagnement socio-éducatif des jeunes.
- Répondre aux spécificités des années collège

### Actions proposées :

- Rendre la ville exemplaire en matière d'accueil des jeunes au sein de ses services : stages, services civiques, apprentissage, contrat aidé, emploi occasionnel
- Reconnaître la fonction publique territoriale et les différents métiers qui la composent.
- Rechercher le développement de réponses spécifiques comme la colocation, le nombre de logement meublés.
- Promouvoir les initiatives des jeunes et leur donner la possibilité de partager leurs expériences auprès de leurs pairs.
- Soutenir les actions d'éducation et de prévention à la santé.
- Consolider la fonction d'accompagnement socio-éducatif au sein de la Ville.
- Impulser et coordonner des actions éducatives et citoyennes en partenariat avec les établissements scolaires

## **CONCLUSION**

Les conditions de vie des jeunes sont toujours difficiles. De ce point de vue, les jeunes semblent se situer au carrefour des problématiques économiques, sociales et culturelles qui traversent la société et en révèlent ainsi les disparités et les inégalités.

Au-delà des éléments de contexte, comme parents, professionnels, bénévoles, élus, nous savons combien cette étape de vie est forcément propice aux difficultés, aux doutes, aux exagérations, aux certitudes.

La Ville n'a pas de compétence spécifique en la matière, seule sa volonté politique de faire illustrer la hauteur de son engagement et de son ambition éducative.

Le Conseil Nazairien de la Jeunesse, le futur espace jeunesse, ce schéma directeur, constituent des leviers majeurs au moment-même où le contexte éducatif local connaît (ou peut connaître) des changements importants :

- la municipalisation du secteur enfance de l'OMJ depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2016,
- les réflexions engagées avec la Fédération des maisons de quartier et les Maisons de quartiers,
- le Conseil départemental et la prévention spécialisée.

La spécificité des publics concernés oblige encore plus les acteurs éducatifs locaux (institutionnels et associatifs) à être dans une démarche facilitant l'expérimentation, l'innovation, la réactivité et l'évaluation.

La démarche est partie du principe que les jeunes constituent une richesse et qu'il convient, sans naïveté ni démagogie, d'être empreint de bienveillance à leur attention.

Tels sont, mes Chers Collègues, les principes de mise en œuvre et les engagements que je vous propose d'adopter au bénéfice des jeunes nazairiens âgés de 12 à 25 ans.